

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

1.1 Identificateur de produit

Nettoyeur de chaîne

Nom commercial: T100C

UFI: 8300-P0FS-T000-GEWP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Les utilisations identifiées:**

Nettoyage des chaînes de vélo

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant/importateur:**

MONZ Handelsgesellschaft International mbH & Co. KG

Schöndorfer Straße 60-62

54292 Trier

Allemagne

Téléphone: +49/(0)651 200 673 24

Téléfax: +49/(0) 651 200 673 61

Email: A.Born@monz-international.deWWW: www.monz-international.de**Service d'information:** Alexander Born, téléphone: +49 65120067324,Email: A.Born@monz-international.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox info suisse: Tel. 145 (+41 44 251 51 51)

ou

Téléphone: +49 65120067324 (Ce numéro est accessible pendant les heures normales de bureau)

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification à l'ordonnance (EG) N° 1272/2008**

Irritant pour la peau (Skin Irrit. 2), H315

Irritant pour les yeux (Eye Irrit. 2), H319

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage à l'ordonnance (EG) N° 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention(s) de danger**

Attention

Mention(s) d'avertissement

H315: Provoque une irritation cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

Fiche de données de sécurité

conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

Mention(s) de mise en garde P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Nettoyant, 648/2004/CE, contient: < 5% d'agents de surface non ioniques
< 5% d'agents de surface anioniques

2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent toujours des dangers particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés avec les précautions nécessaires que par un personnel dûment formé.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non PBT.

vPvB: Non vPvB.

3.2 Composition/informations sur les composants: Mélanges

Mélange à plusieurs composants:

Substance	CAS-N°	EC-N°	CLP / Classification	Concentr. [%]
2-Butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	10 - 11
Acide éthylènediamine-tétraacétique	60-00-4	200-449-4	Eye Irrit. 2, H319	5 - 6
Alcools en C9-11, éthoxylés	68439-46-3	932-771-2	Eye Dam. 1, H318	1
Silicate de sodium pentahydraté	10213-79-3	600-279-4	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335	0,5

en solution aqueuse

4.1 Description des premiers secours

Indications générales:

Premiers secours: Attention à l'autoprotection!
Enlevez les vêtements contaminés.

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

Après un contact cutané massif ou prolongé :

Un contact répété peut provoquer des gerçures et des craquelures.

Consultez un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec les yeux:

Rincez l'œil ouvert pendant 15 minutes sous l'eau courante.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de la peau et irritation sévère des yeux après contact direct.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

Mousse, agent extincteur sec ou CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau en plein jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent contenir les substances suivantes :

Gaz ou vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection particuliers des pompiers:**

Portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et des vêtements de protection appropriés.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection, des gants, un équipement de protection des yeux et du visage. Pour la protection personnelle, voir Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le rejet dans l'environnement doit être évité. Les déversements ou les rejets non contrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés immédiatement à l'autorité nationale chargée de l'environnement ou à toute autre autorité compétente.

Fiche de données de sécurité conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit dégagement : Rincer le déversement avec beaucoup d'eau. Libération majeure : Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matériau non combustible. Recueillir et placer dans des conteneurs d'élimination appropriés et les fermer hermétiquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection : gants, protection des yeux et du visage.

Préventions des incendies et des explosions:

Non inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Stockage commune:

A stocker séparément de la nourriture.

Autres conseils concernant notamment:

Conserver le conteneur dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage recommandée:

15-25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyeur de chaîne

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites biologiques:

Ingrédient	CAS-No	Valeur	Paramètre	Base
2-Butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission établissant une première liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle.
		Indique la possibilité que de plus grandes quantités de la substance puissent être absorbée par la peau. Indicatif		
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission établissant une première liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle.
		Indique la possibilité que de plus grandes quantités de la substance puissent être absorbée par la peau. Indicatif		

Fiche de données de sécurité

conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

		AGW	10 ppm 49 mg/m ³	TRGS 900 - Valeurs limites d'exposition professionnelle
		Résorption de la peau Il n'y a pas lieu de craindre un risque d'endommagement des fruits si la valeur limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (VLB) sont respectées.		

Limite d'exposition biologique

Ingrédient	CAS-No	Valeur	Paramètre	Echantillon	Base
2-Butoxyéthanol	111-76-2	Acide butoxyacétique	150 mg/g Créatinine	Urine	TRGS 903 - Valeurs limites biologiques
		En cas d'exposition de longue durée : après plusieurs postes précédents. Fin de l'exposition, ou fin de l'équipe			
		Acide butoxyacétique	100 mg/l	Urine	TRGS 903 - Valeurs limites biologiques
		En cas d'exposition de longue durée : après plusieurs postes précédents.			

Niveau d'exposition dérivé sans effet nocif (DNEL)

Domaine d'application	Voie d'exposition	Impact sur la santé	Valeur
Travailleurs DNEL, Long terme	dermique	Effets systémiques	
Travailleurs DNEL, Long terme	inhalatif	Effets systémiques	98 mg/m ³
Consommateur DNEL, Long terme	dermique	Effets systémiques	
Consommateur DNEL, Long terme	oral	Effets systémiques	
Consommateur DNEL, Court terme	inhalatif	Effets locaux	123 mg/m ³
Verbraucher DNEL, Long terme	inhalatif	Effets systémiques	49 mg/m ³

Autres informations:

Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipeement de protection individuel:



Contrôles techniques appropriés:

Ne pas manger, boire ou fumer au travail.
 Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
 Se laver les mains après utilisation.
 Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
 Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

Mesures de protection individuelle

La conception des équipements de protection individuelle doit être choisie spécifiquement pour le lieu de travail en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire:

Non requis.

Protection des mains:

Utilisez des gants de protection.

Type de matière

Chlorure de polyvinyle (PVC)

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux:

Utilisez des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Protection corporelle:

Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales:****Apparence:** -**Aspect:** liquide

Couleur:	rose/transparent
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
Valeur du pH (50 g/l) à 25 °C:	10,95
Modification d'état	
Point de fusion:	Aucune donnée disponible.
Point initial d'ébullition:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair:	-
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune donnée disponible.
Température d'inflammation:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non-explosif.
Limites d'explosivité:	Non applicable.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible.
Densité (à 20 °C):	Aucune donnée disponible.
Densité relative:	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau:	Complètement mixable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 0,5
Viscosité dynamique à 25 °C:	Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations Aucune donnée disponible.

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Aucunes.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indiqués à la rubrique 5

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune étude toxicologique n'a été réalisée avec ce produit.

Irritation de la peau et irritation sévère des yeux à prévoir en cas d'exposition directe.

11.2 Autres informations:

Le produit doit être manipulé avec les précautions nécessaires de produits chimiques.

Informations toxicologiques complémentaires:

Après avoir avalé :

Troubles gastro-intestinaux

Vomissements

Risque d'aspiration

Après absorption :

Vertigo

Maux de tête

Nausées

Après absorption de grandes quantités :

Dommages au foie et aux reins.

12.1 Toxicité**Aucune étude de toxicité aquatique n'a été réalisée avec ce produit.**

Données sur 2-butoxyéthanol:

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

Toxicité pour les poissons	test statique LC ₅₀ - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - 1.474 mg/l - 96 h (OECD 203)
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	test statique EC ₅₀ - <i>Daphnia magna</i> - 1.550 mg/l - 48 h (OECD 202)
Toxicité pour les algues	test statique ErC ₅₀ - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> - 1.840 mg/l - 72 h (OECD 201)
Toxicité pour les bactéries	test statique - <i>Pseudomonas putida</i> - 700 mg/l - 16 h

12.2 Persistance et dégradabilité

aucune information sur le produit.

Données sur 2-butoxyéthanol:

Biodégradabilité aérobique- Temps d'exposition 28 d
 Résultat: 90,4% - facilement biodégradable.
 (OECD 301 B)

Le rapport BOD/ThBOD 88%

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non accumulatif.

12.4 Mobilité dans le sol

Dangereux pour l'eau

Aucune information supplémentaire disponible

Remarque: Ne pas laisser de grandes quantités atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou les systèmes d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non PBT**vPvB:** Non vPvB**12.6 Autres effets néfastes**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière
de sécurité, de santé et d'environnement**

Prescriptions nationales:

Notes sur les restrictions à l'emploi:

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes.

Respectez les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

Classe de pollution des eaux:

WGK 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Service établissant la fiche technique:

Contact:

Alexander Born

Téléphone: +49 65120067324

Email: A.Born@monz-international.de

Fiche de données de sécurité
conformément à l'ordonnance (EG) N° 1907/2006

Révision: 16.09.2022

Version 1.1

Nettoyeur de chaîne

16 Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50*: Lethal dose, 50 percent (non pertinent pour la classification)

LC50*: Lethal concentration, 50 percent (non pertinent pour la classification)

TCL0*: Lowest toxic concentration (non pertinent pour la classification)